



Marssac Info

Décembre 2021 / page 2 / www.marssac-sur-tarn.fr

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 à 5
Ouverture exceptionnelle de notre marché	p 5
Collecte des sapins de Noël	p 5
Vaccin contre la Covid-19, point sur la 3 ^{ème} dose	p 6
Fusion des associations ADMR Castelnau-de-Lévis et ADMR Berges du Tarn	p 7
L'école de Marssac à l'école des Mines	p 7
Marssac Basket Club	p 8
Foot : Albi Marssac TFA	p 8
Etre informé et alerté	p 8
Noël du personnel	p 9
Une très bonne 1 ^{ère} partie de saison pour le Judo Club Marssacois	p 10 & 11
Un concert de Noël très réussi	p 11
Voyager autrement, le témoignage d'Alice (suite et fin)	p 12 & 13
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 14 à 18
Le centre artistique Ambiance Scandale termine 2021 en arts	p 19
Colis gourmands pour le Noël de nos aînés	p 20
Nos enfants ont du coeur et du talent	p 20
Artistic'Noël en images	p 21
Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix	p 22 & 23
Loto du Comité des Fêtes, le loto des retrouvailles	p 24
Des miniatures toujours aussi attractives	p 24
Opération «Un enfant, un arbre», 13 ^{ème} édition	p 25
2021 touche à sa fin au Centre Chorégraphique DuolaB...	p 26
Attention aux faux vendeurs de calendriers	p 26
Tous en musique !	p 27
L'instant coloriage	p 27
Du côté de la paroisse	p 28
Ouverture du site internet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Gaillacois	p 28
Des nouveautés au cabinet de massage bien-être	p 29
Axion Verticale ramonage	p 29
Pas de Noël sans sapin	p 30 à 32

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Le lundi, mardi et jeudi de

8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Le mercredi de 8h30 à 12h

Le vendredi de 8h30 à 12h - 13h30

à 16h30

Le samedi matin de 8h30 à 12h

Mairie fermée tous les mercredis

après-midi et le 1^{er} samedi de

chaque mois.

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Une assistante sociale,

reçoit sur rendez-vous.

Tél : 05 63 48 17 20

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

communication@marssac-sur-tarn.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

le Tarn libre
LE JOURNAL DU TARN

Envoyez vos articles et vos photos à redaction@letarnlibre.com

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à communication@marssac-sur-tarn.fr



Suivez-nous sur facebook : Marssac sur Tarn

Prochaine parution du Marssac Info : janvier/février 2022

Envoyez vos articles avant le 15 janvier à :

communication@marssac-sur-tarn.fr

Les travaux sur notre commune



Les travaux d'aménagement du rond-point de l'échangeur de Marssac ont démarré

Les élus de la commission Cadre de vie et les agents «espaces verts» ont travaillé pendant plusieurs semaines sur un projet d'aménagement aujourd'hui abouti.

A ce jour, le rond-point a été entièrement nettoyé à la pelle mécanique et la terre scarifiée. Neuf arbres, trois oliviers et six cyprès, ont été plantés fin novembre.

Les 630 m² de surface seront bientôt minéralisés avec 50 tonnes de cailloux calcaires 40/100 et 50 tonnes de gravier rose de provence posés sur bâche au sol. D'autres végétaux, lauriers roses et lavandes, peu gourmands en eau, seront plantés au printemps.

Ramassage des feuilles de platanes

Courant novembre, tous nos agents techniques se sont mobilisés pour deux grosses opérations de ramassage sur l'avenue d'Albi, dans le vieux Marssac et autour de la Mairie. Il faudra maintenant attendre les premières gelées qui accompagnent la chute des dernières feuilles pour lancer une troisième campagne. Au final, ce sont plus de 50 m³ de feuilles qui seront collectés et envoyés au centre de compostage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.



Une nouvelle toiture pour les ateliers municipaux

Les travaux étaient prévus pour juin mais faute d'approvisionnement en matériaux il a fallu attendre jusqu'à la mi-novembre pour voir le chantier démarrer. Celui-ci a été confié à l'entreprise Germa spécialisée dans le désamiantage et la construction métallique. Trois semaines ont été nécessaires pour remplacer les 440 m² de couverture en tôles fibrociment par une couverture en tôles acier isolées. Tous les chéneaux ont été également remplacés.





Marssac s'illumine pour les fêtes de fin d'année

Cette année encore la municipalité a fait confiance à l'entreprise Escaffit de Gaillac qui fabrique elle-même les motifs lumineux et offre tous les ans un large choix d'illuminations décoratives. Celles-ci s'affichent aujourd'hui en rouge et blanc et illuminent depuis début décembre la place du Barry et son grand sapin, la rue des Ecoles, la rue Saint Barthélemy, le devant de la mairie ainsi que les avenues de Toulouse et d'Albi avec, sur cette dernière, une prolongation des illuminations jusqu'à l'esplanade de la Liberté.

Travaux sur les toits de la mairie et de l'ancienne cantine

L'étanchéité des toitures n'était plus assurée sur ces bâtiments qui datent des années 80. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Poquet, de Senouillac. Celle-ci a entièrement repris les faîtages des deux toitures qui ont fait aussi l'objet d'un démoussage soigneux. Les chénaux ont été par ailleurs revus ainsi que tous les tuyaux de descente.

Pas de Noël sans sapin !

Ce sont plus de 50 sapins que la municipalité a commandé cette année pour les fêtes de fin d'année : Un Nordmann de 8 m installé place du Barry par nos agents et 40 autres, de 1,25 m, distribués à tous les commerçants (voir en dernières pages) qui souhaitent en disposer pour leur devant de porte, sans oublier enfin ceux qui ornent les écoles, la crèche, la cantine, le CLAE et le hall de la mairie.



Coup d'œil sur le nouveau trottoir de la rue Saint Barthélémy, très apprécié des piétons !



Suivez-nous sur facebook : Marssac sur Tarn

Chantier de maintien des berges du Tarn

Les vagues formées par le sillage des bateaux et des scooters de mer «grignotaient» petit à petit les berges du lavoir de la rue du Nord et de la rue Saint Martin.

Le chantier a été confié à l'entreprise A.G.P. (Aménagement Gabion Paysage) de Grazac qui a mis en place un dispositif pour les maintenir afin de limiter l'effet batillage et résister aux effets de la navigation. Il s'agit de pieux en châtaigner sur lesquels sont adossés des boudins coco biodégradables pré-végétalisés d'Hélophytes (espèces se développant dans le substrat gorgé d'eau). Un géotextile coco a été également mis en place par les talus, afin de recouvrir un mélange grainier et de saules.



Ouverture exceptionnelle de notre marché les vendredis 24 et 31 décembre, jusqu'à 18 h.

Collecte des sapins de Noël les 8 et 9 janvier

Cette opération, organisée par la municipalité, est gratuite et a pour but d'éviter les dépôts sauvages. Elle aura lieu le **samedi 8 et le dimanche 9 janvier, sur le parking du complexe omnisports**. Une fois collectés, les sapins seront déposés aux ateliers municipaux pour être broyés et réutilisés dans les plantations de la commune.

NB : Les sapins ne doivent pas mesurer plus de 2m et doivent être sans sac, sans neige artificielle et sans décoration (boules, guirlandes, flochage...). Les supports en bois (bûche) sont acceptés.

En dehors de cette opération, il vous est toujours possible d'apporter votre sapin en déchèterie ou de faire appel au service municipal de collecte des déchets verts qui fonctionne, sur inscription, le 2^{ème} mardi du mois (service payant).

**Renseignements à l'accueil de la mairie
05 63 55 40 47**





Vaccin contre la Covid-19, nouveau point sur la 3^{ème} dose

Source (2 décembre 2021)
<https://www.ameli.fr/tarn/>



Qui est concerné par la dose de rappel ?

Depuis le 27 novembre, le rappel vaccinal est ouvert à **toutes les personnes de 18 ans et plus** dès 5 mois après leur dernière injection sauf :

- pour les **personnes vaccinées au Janssen**, pour qui la dose de rappel avec un vaccin à ARN messenger est à réaliser dès 4 semaines après l'injection.

- pour les **personnes sévèrement immunodéprimées** qui doivent recevoir la dose de rappel 3 mois après la dernière injection, sur avis médical.

NB : il existe d'autres situations particulières, qui doivent être analysées au cas par cas avec son médecin traitant (personnes dialysées, ayant reçu une greffe d'organe ou en cours de traitement pour un cancer, personnes primo-vaccinées ayant eu la covid depuis sa vaccination...).

Prendre rendez-vous : mode d'emploi

Les personnes concernées doivent prendre rendez-vous sans tarder auprès de leur médecin traitant ou du médecin de leur choix, d'un infirmier, dans une pharmacie ou dans un centre de vaccination.

Il est possible de prendre rendez-vous sur www.sante.fr ou par téléphone avec l'un des deux numéros verts gratuits, ouverts 7 jours sur 7 de 6h à 22h.

- pour tous : le **0800 730 956** ;
- pour les personnes âgées de 80 ans et plus souhaitant être vaccinées à domicile : le **0800 730 957**.

Bon à savoir aussi :

La Caisse primaire d'Assurance Maladie du Tarn peut aussi prendre rendez-vous pour vous dans le centre de vaccination le plus proche de votre domicile.

Appeler le **05 31 26 20 76**.

Pass sanitaire

Toutes les personnes âgées de plus de 18 ans doivent avoir reçu une dose de rappel au maximum sept mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un pass sanitaire valide.

Le pass sanitaire prend en compte à partir du 15 décembre la réalisation du rappel pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen et à partir du 15 janvier les personnes de 18 à 65 ans.

«**Mon rappel Vaccin Covid**» : un téléservice pour connaître la date de son rappel vaccinal.

<https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr>

La date de la dose de rappel se calcule soit à partir de la date de la dernière injection du vaccin, soit à partir de la date du diagnostic de l'infection au Covid-19 si la personne a déjà eu la Covid-19 depuis sa vaccination. Ce téléservice permet de connaître en quelques clics la date à laquelle il convient de recevoir sa dose de rappel.

Centre de vaccination de l'Albigeois

Parc des expositions
1 rue de la Baute
81990 Le Séquestre
Tél : **0 800 54 19 19**

Lundi	Fermé
Mardi	09h - 13h30
Mercredi	09h - 18h
Jeudi	09h - 13h
Vendredi	09h - 13h
Samedi	09h - 18h
Dimanche	09h - 18h

Que l'on soit en bonne santé, malade, jeune, âgé, vacciné ou non contre la Covid-19, gardons le réflexe des gestes barrières.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS



Fusion des associations ADMR Castelnaud de Lévis et ADMR Berges du Tarn

La fusion a été votée lors des assemblées générales extraordinaires des deux associations qui ont eu lieu le 17 novembre 2021. Elle sera effective le 1^{er} janvier 2022. Cela signifie la réunion des personnels des deux structures au sein d'une même association. Ce choix a été fait afin d'être plus réactif tout en préservant la proximité.

Toutes les équipes, bénévoles, personnels d'intervention et techniciens, tiennent à vous rassurer : l'ADMR était là et sera encore là après le 1er janvier 2022. Elles restent à l'écoute et sont conscientes de leurs responsabilités.

Pour les personnes accompagnées des communes de Castelnaud de Lévis, Bernac et Ste Croix, l'accompagnement sera dispensé comme auparavant. Le personnel d'intervention continuera à assumer ses missions afin d'assurer un service de qualité dans le respect de chacun et des valeurs de l'ADMR.

**Nouveau numéro d'appel à utiliser
à partir du 2 janvier 2022 : 05 63 53 09 83.**

**Standard ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30.**

**Nous tenons à vous informer
que des permanences seront réalisées
à l'adresse suivante :**

**Rue de la Mairie - 81150 MARSSAC
les Mardis de 9h à 12h et Jeudis de 14h à 17h.**

marssacsurtarn@admrtarn.fr

Toute l'équipe ADMR vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente ses vœux les plus sincères pour 2022.

Pour l'équipe ADMR,
Les présidentes, Mme Bories et Mme Mauriès.



L'école de Marssac à l'école des Mines

Les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 se sont rendues à l'école des Mines d'Albi le jeudi 7 octobre dans le cadre de la Semaine de la Science. Organisées depuis plusieurs années, ces journées thématiques ont pour but de démocratiser les sciences et de les rendre plus accessibles à chacun.

Cette année, le thème retenu portait sur les modifications climatiques et leurs conséquences.

Le matin, réunis en amphithéâtre, les élèves ont pu analyser de courtes vidéos présentant ce sujet, ses causes et conséquences, mais aussi ce qu'il est possible de faire pour ralentir ce phénomène.

L'après-midi, après un pique-nique vite englouti, les enfants ont participé à des ateliers traitant d'électricité, de biodiversité et de programmation numérique. Ils ont également visité des laboratoires de l'école où des chercheurs les ont éclairés sur la bioluminescence, l'imperméabilité du sable et la biodiversité.

Gageons que des vocations scientifiques en seront nées !





Foot : Albi Marssac TFA comme 771 ...

... qui est le nombre de licences enregistrées à ce jour par le nouveau club de Albi Marssac TFA des débutants aux vétérans. Un chiffre record qui témoigne de la réussite de la fusion entre les anciens clubs de l'ASPTT Albi et de Marssac RSRDT. Dans ce cadre, l'équipe fanion des filles qui évolue en 2^{ème} division nationale réalise un bon début de saison au contraire des garçons dans leur championnat de R1 qui ont bien du mal à trouver le chemin espéré. Les résultats des jeunes, tant filles que garçons, dans les différentes catégories, sont conformes à ceux espérés. La réserve des garçons, dont l'objectif avoué est l'accession au niveau régional, se positionne à la deuxième place du classement de leur championnat et se trouve donc en bonne place pour atteindre l'objectif fixé en début de saison. On doit ajouter à ce tableau la réussite du Loto de l'école de football du 28 novembre dernier avec, en particulier, la vente anticipée de tickets pour jouer sur ordinateur.



Dans un autre domaine, certainement plus important, le club a souhaité s'engager dans la voie de la transition énergétique et écologique en adhérant aux projets de la société coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif du Grand Albigeois afin de financer la plantation d'arbres agroforestiers (haies champêtres, arbres fruitiers....).

Ce projet, qui permet aux entreprises de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, consiste dans le financement d'une plantation de 250 arbustes au Domaine du Buc, bien connu des marssacois. Notre club souhaite donc prendre des engagements sociétaux pour développer un message positif à nos licenciés et nos supporters.

Marssac Basket Club



Le Marssac Basket Club c'est 80 licenciés avec deux équipes de U9, une équipe de U11 Mixte, une équipe de U15 Filles, une équipe de U15 Garçons et une équipe Loisirs.

Nous faisons aussi de l'initiation avec nos baby-basqueteurs.

Cette année, nous avons pu monter une équipe de U15 Garçons et recruter un entraîneur, Monsieur Julien Lasserre, pour les suivre.

Nos basketteurs ont pu reprendre les matchs après presque 2 ans d'arrêt et en sont très contents.

Pour les fêtes de fin d'année, en partenariat avec la Maison Labastide, nous vous proposons une gamme de vins à prix préférentiels. Tarifs valables tout au long de la saison 2021/2022. N'hésitez pas à demander des renseignements auprès de David ou Geoffrey en magasin ou auprès d'un membre du club.

Le Marssac Basket Club vous souhaite à tous et toutes de très bonnes fêtes de fin d'année.

Etre informé et alerté La gendarmerie d'Albi communique



La gendarmerie d'Albi s'est équipée de l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens des informations de prévention qui les concernent, comportement à tenir en cas de situation d'urgence, alertes cambriolages, cas de risques majeurs etc... L'application se télécharge sur téléphone portable ou tablette numérique. Les utilisateurs reçoivent des notifications lorsque la gendarmerie publie une information. L'application est gratuite, sans récolte de données personnelles et sans publicité.

Elle est également consultable sur ordinateur à l'adresse <https://app.panneaupocket.com>

Noël du personnel

Discours de Madame le Maire

«Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de tous les élus, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation, une invitation que nous avons craint de devoir annuler à cause de la situation sanitaire et cela nous rend d'autant plus heureux de vous voir tous ici ce soir.

Et j'en profite pour souligner la présence parmi nous d'un nouvel agent, Monsieur Julien Courtemanche, qui est arrivé à la mi-novembre dans notre service urbanisme, pour remplacer Nelly Santa-Cruz qui attend un heureux évènement. Ils travaillent pour le moment en doublon.

par la population.

C'est le lot des petites communes comme la nôtre. On demande aux agents beaucoup de polyvalence, d'adaptation et de disponibilité, tant dans les services techniques et administratifs qu'aux écoles et à la cantine.

Ce n'est pas toujours facile, les gens ne sont pas toujours commodes, les choses n'avancent pas toujours comme on le voudrait et les élus eux-mêmes ne sont pas toujours parfaits ! Et c'est ainsi à Marssac, comme partout ailleurs.



Mais chaque jour, vous êtes là, au travail, et je sais que chacune et chacun d'entre vous, à son poste, fait le mieux qu'il peut pour assurer la qualité du service rendu aux marssa-cois(es).

Tous les élus en sont conscients et s'associent à moi pour vous remercier très sincèrement.

J'ai assez parlé travail. Les cadeaux attendent sous le sapin.

Ce soir donc, c'est un moment de pause pour nous tous dans la ronde des jours et des semaines qui s'enchaînent au service de notre collectivité.

Ce service, il est très exigeant et sa qualité ne doit jamais faillir. C'est là un vrai challenge pour l'équipe que nous formons depuis maintenant trois mandats. Ce challenge, il se gagne au quotidien et votre rôle sur le terrain est essentiel même s'il n'est pas toujours reconnu

Mais avant d'engager la distribution, je tiens à vous souhaiter, au nom de tous les élus, de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2022.»





Une très bonne première partie de saison pour le Judo Club Marssacois

Les bons résultats du Judo français aux JO et le Forum des

Associations organisé par les commerçants que nous remercions nous ont permis de dépasser le nombre de licenciés que nous avions avant la crise sanitaire (saison 2019-2020). Cette année, ce sont 76 judokas et 13 circuit-trainer qui s'entraînent sur le tatami du club.

Le début de saison n'avait pourtant pas bien commencé, avec l'indisponibilité de Stéphane, professeur habituel des enfants, pour une durée indéterminée. Franck Drouet, enseignant des adultes, a assuré bénévolement l'ensemble des 8 h de cours de judo hebdomadaires. Merci à lui pour son investissement sans faille. Camille Sans assure de son côté l'animation du Circuit Training.

Hugo Escande et Audrey Lacarriere, deux judokas issus de la formation du club, suivent actuellement la formation CQP pour devenir enseignants et aident Franck à assurer les cours. Pascal Griffault, ancien enseignant du club, nous a à nouveau rejoint. Pascal et Franck suivent également le cursus CQP afin de se perfectionner.

Cette fin d'année, deux de nos judokas ont obtenu leur ceinture noire.

Nous avons eu le plaisir de remettre sa ceinture noire à Abdelnour Derghoun le 19 novembre, en présence de Mme Delarue, Adjointe au Maire de Marssac, de Bertrand Escande, Président du Comité de Judo du Tarn et de l'ensemble des judokas du club. Ce fut un moment fort pour le club. Abdelnour âgé de 18 ans et ayant débuté le judo à 4 ans, a fait valeur d'exemple auprès des jeunes judokas. Il leur a démontré que l'assiduité, la persévérance lui ont permis d'obtenir ce résultat. Bravo Abdelnour pour ta ténacité. Tes valeurs représentent parfaitement ce qu'est l'esprit du judo !



Le samedi 27 novembre, ce fut au tour de Bilel Derghoun, frère d'Abdelnour, de valider sa ceinture noire. Lors du Grand Prix Ceintures de Couleurs de Toulouse, Bilel s'est blessé au pied et au genou lors

de son premier combat. C'est en boitant mais avec bravoure qu'il est allé gagner son second combat, qui lui a permis d'obtenir ses derniers points pour la noire. Félicitations à lui ! Après examen, il s'est avéré que son pied était cassé et qu'il avait une entorse du genou. Bravo encore Bilel pour ton courage ! La ceinture noire lui sera remise dès qu'il sera rétabli. Prompt rétablissement à toi !



D'autres judokas travaillent actuellement pour obtenir la ceinture noire et les rejoindront en 2022.

Nos judokas ont enfin eu le plaisir de reprendre la compétition qui avait tant manqué durant 1 an et demi.

Nos benjamins ont concouru à Réalmont le 21 novembre. Louna Dias y a été médaillée d'or.

Nos Cadets, Juniors et Séniors ont combattu le 27 novembre au Grand Prix régional Ceintures de Couleurs de Toulouse. Laurent Aznar-Malet y a été médaillé d'argent, en Sénior +100 Kg.

Enfin nos Poussins et Mini-Poussins ont concouru à Réalmont le 28 novembre et nous ont très bien représentés avec d'excellentes notes techniques et de beaux combats. Les 12 judokas engagés y ont été médaillés.

Bravo à tous les combattants qui ont dignement représenté notre club !

Pour finir l'année en beauté, le Père Noël nous rendra visite, le vendredi 17 décembre, à la fin de chaque cours enfants (plus d'info par mail et sur les réseaux sociaux).

18h : Cours Baby-Judo - 18h45 : père Noël

19h : Cours commun : Parents + Enfants (mini-poussins, poussins et benjamins) + judokas du groupe Adultes

20h : le Père Noël

En suivant : Repas (type auberge espagnole) pour l'ensemble des membres et leurs familles (Si les mesures sanitaires en vigueur le permettent.).

Nota : Il n'y aura aucun cours de judo et circuit-training durant les vacances de fin d'année. Les cours reprendront aux horaires habituels à compter du lundi 3 janvier inclus.

Les membres du Judo Club Marssacois vous souhaitent de belles fêtes et une très bonne année 2022 !



Un concert de Noël très réussi

Trois chefs de cœur avaient répondu positivement à l'invitation de la mairie pour cette soirée du vendredi 10 décembre, mais la covid-19 étant passée par là, il a fallu en toute hâte réorganiser le programme avec deux chorales seulement.



Mais rien n'a manqué pour cette belle soirée animée par les Croques-Notes de Lagrave et Mélodie N'sol de Marssac que nous remercions chaleureusement pour leur implication à nos côtés.

Pendant près de deux heures, ces choristes talentueux ont régalé l'auditoire d'un répertoire de belle qualité, tant religieux que profane, avant d'inviter le public à les rejoindre pour entonner en chœur la traditionnelle «Marche des Rois» suivie d'un pot-pourri de chants de Noël qui a ravi tout le monde.

Ce fut vraiment une belle soirée et chacun est reparti avec un air de fête en tête et le cœur plus léger.

Et le vin chaud ?

Il avait été annoncé mais, dans le contexte actuel, il était plus raisonnable de ne pas le maintenir. Mais soyez-en certain, il y aura d'autres concerts et d'autres vins chauds que nous partagerons tous ensemble et sans masque !





Voyager autrement, le témoignage d'Alice, 21 ans, ancienne Marssacoise (suite et fin)

Un mois en Islande

«Après avoir découvert les fish and chips anglais et le fromage norvégien sans goût, (voir numéro de novembre du Marssac Info), me voilà arrivée dans l'un des plus beaux pays du monde : l'Islande.

J'ai atterri le 10 Novembre, et j'ai découvert les plus beaux paysages qui soient. La neige vient caresser mes joues et je ne saurais vous décrire mon sourire d'enfant en découvrant qu'il y a de la neige partout où je vais...

Je suis donc à Akranes, une petite ville à l'ouest du pays, au nord de Reykjavik (capitale de l'Islande). Après des heures de bus, j'arrive chez ma famille islandaise. Un couple avec deux petites filles. Une famille accueillante,



chaleureuse et gentille. Je me sens tout de suite à l'aise et prête à découvrir ce pays.

L'aide que je lui apporte est quotidienne. Je les aide à ranger la maison, faire les repas, débarrasser la table, m'occuper des enfants. C'est un travail qui me laisse beaucoup de temps dans la journée et les parents sont parfois plus heureux quand je pars découvrir le pays que quand je reste à la maison. Ce qui est encore plus génial (oui, ça peut être encore mieux !) c'est qu'ils me prêtent leur voiture pour me laisser plus d'autonomie parce qu'ici, les bus sont rares. J'organise donc petit à



Workaway, c'est quoi ?

Workaway est un réseau mondial, lancé en 2002, ayant pour but de simplifier les voyages pour ceux qui sont à la recherche de rencontres et de partages avec un petit budget. En effet, le principe du Workaway est de mettre en lien des voyageurs et des hôtes. Cela se fait sous forme d'échanges et de troc. Selon le principe bien connu du «gagnant-gagnant».

Les hôtes proposent le logement et le couvert en échange de l'aide du voyageur.

Les demandes d'aides sont très variées : par exemple aider à s'occuper d'enfants, aider dans le jardin, à la rénovation, travaux de ferme, avec les animaux, dans une association, une auberge de jeunesse et beaucoup d'autres choses...

En s'inscrivant sur le site le voyageur a la possibilité d'entrer de nombreuses informations sur ce qu'il aime faire, sur ce qu'il recherche. Il aura donc un profil qui lui permettra de trouver des familles qui peuvent correspondre à ce qu'il recherche lors de son voyage.

L'hôte saisit également des informations sur lui et sur ses besoins. C'est un premier pas pour se connaître. Une fois la sélection faite, les contacts se prennent par mail, par téléphone, jusqu'à tomber d'accord et organiser son voyage.

Avec Workaway, on peut voyager seul, en duo, en famille, avec des animaux, avec un van, ou de plein d'autres manières. On peut partir dans n'importe quel pays du monde... C'est un formidable outil pour découvrir le monde, les femmes et les hommes qui y habitent !

<https://www.workaway.info/fr>

petit mes périples, les endroits que j'aimerais découvrir, des plus touristiques comme le Blue Lagoon ou le Cercle d'Or aux plus naturels, comme des montagnes, des hectares de champs enneigés bordés de lacs à l'eau turquoise...

Pour ceux que ça intéresse, le Blue Lagoon est une source chaude, modifiée pour en faire un lieu commercial et touristique (avec des bars dans l'eau et des stands de masques à l'argile), très réputé en Islande. Cet endroit est très beau et l'eau y est très chaude.



Le Cercle d'Or, lui, regroupe trois sites naturels, absolument magnifiques, que l'on peut faire en voiture en une journée car tous les trois se suivent. Le premier s'appelle Geysir, avec des bulles d'eau chaude qui explosent et laissent de la fumée s'échapper. Ensuite, il y a Gulfoss qui est un des plus beaux endroits que j'ai vu de ma vie avec une cascade immense entourée de neige. Et puis enfin, le parc national de Thingvellir qui offre des paysages impressionnants mais que je n'ai pas eu le temps de découvrir (petit accrochage dû au verglas et grosse envie de rentrer après ces émotions !).

J'ai pu voir des paysages que je n'avais jamais vus, j'ai pu grimper en haut d'une montagne enneigée à quelques minutes de chez moi, rencontrer des Islandais qui ont pris plaisir à m'accompagner dans ma randonnée. J'ai pu rencontrer d'autres Workaway, habitant chez des amis de ma famille, et découvrir la ville de Reykjavik

avec eux. J'ai pu aller voir des baleines, manger le poisson typique Islandais, marcher dans la neige sous - 8 degrés, découvrir la culture islandaise et même apprécier le froid.

Enfin, les aurores boréales ne sont pas un mythe, elles existent bien, et j'ai eu l'occasion de les voir le premier jour de mon arrivée. Ma famille habite à quelques minutes de la mer, laissant apparaître ces lumières dans le ciel quand il n'y a pas de nuages et quand la nuit est claire.

Les islandais n'y font même plus attention, mais moi je pense que c'est la chose qui m'a fait le plus rêver durant ces trois mois de voyage.

Voilà pour l'Islande ! Je rentre dans quelques jours en France avec des souvenirs qui resteront dans ma tête pour toujours, des rencontres inoubliables et un bien meilleur niveau d'anglais.

Alice.»



Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
 sur : www.marssac-sur-tarn.fr

**Votre article dans le prochain
 Marssac Info de janvier/février ?**

à envoyer avant le 15 janvier 2022
 à communication@marssac-sur-tarn.fr

**Pas de fichiers en PDF / Textes sous word
 Photos en JPEG**





- CONSEIL MUNICIPAL n° 21/05 -
Compte-rendu de séance
Séance du 22 novembre 2021
19 h 30

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'ancienne cantine, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Jean-Pierre CASSAGNES, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint.

Fanny BOULZE, Michel GASC, Jean GUILHEM, Véronique GUITTARD, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Thierry STÉFANON, Aurélien THISSIER, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Charlotte ANDRÉ représentée par Thierry MALLÉ
Myriam DELARUE représentée par Lydie PICARONIE
Marie-Véronique DROUARD-GUIET représentée par Mireille VAUR

Absents excusés : Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 16 novembre 2021

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

ZAC du Bourdelas

1 Bilan de clôture de la Convention Publique d'Aménagement entre la commune et Thémélia

Finances

2 Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2021 et fixation des attributions de compensation 2021

3 Achat de terrain

4 Location de l'ancienne cantine

5 Admission en non-valeur

6 Décision modificative

Commissions communales

7 Modification de la composition des Commissions communales Travaux et Finances
Urbanisme

8 Dénomination de voie ZAC ECO² Rieumas

Travaux

9 Convention ENEDIS

Affaires scolaires

10 Convention École et Cinéma

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

11 Rapport d'activité 2020

Questions diverses

1 - ZAC DU BOURDELAS : BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN ET THEMELIA

Présenté par Madame le Maire.

DELIBERATION

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 février 2004, la commune a confié à la SEM 81, aujourd'hui dénommée Thémélia, l'aménagement de la ZAC du Bourdelas, par convention publique d'aménagement signée en date du 31 mars 2004 et ses avenants successifs. A cet effet, Thémélia a :

- Acquis les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération
- Exécuté les travaux d'équipement de ces terrains,
- Réalisé les ouvrages et équipements publics collectifs tels que prévus dans le dossier de réalisation de la ZAC
- Procédé à la vente aux différents acquéreurs des lots de terrain à bâtir

A - BILAN FINAL

Tous les terrains étant vendus, les comptes de clôture établis par Thémélia sont les suivants :

En dépenses, un montant de : 4 272 574 €

En recettes, un montant de : 4 564 281 €

Le bilan final de la concession fait apparaître un solde positif de 291 707 € étant précisé que la commune a versé une participation à l'opération d'un montant total de 764 059 € HT versé en sept annuités. Le solde positif sera reversé à la commune.

Il est à noter que Thémélia n'est bénéficiaire d'aucune créance ni d'aucune dette sur cette opération.

B - BILAN FONCIER

Tous les lots constructibles mis à la vente sont vendus. Thémélia doit rétrocéder à la commune l'ensemble des parcelles de voiries, espaces verts et tous les équipements publics réalisés dans le cadre de l'opération pour un prix de un euro. La commune devra dès lors, en assumer l'entretien.

Cadastre	Destination	Surfaces	Longueur voirie	Observations
AA 717	Parking RD 988	609 m ²		parking
AA 766	Rue L. Weiss	2 720 m ²	104 m	voirie
AB 084	Eplanade de la Liberté	883 m ²	168 m	voirie
AB 282	Rue E. de Guérin	1 033 m ²	94 m	voirie
AB 307	Rue Tonimarié	46 m ²		bordure de voirie
AB 310	Rue Tonimarié	81 m ²		bordure de voirie
AB 326	RD 988	87 m ²		bordure de voirie
AB 327	Rue L. Aubrac	315 m ²	109 m	voirie
AB 354	Rue L. Aubrac	931 m ²		
AD 310	Transfo Tonimarié	25 m ²		sur parking complexe
AD 311	Rue C. Claudel	2 042 m ²	112 m	voirie
		TOTAL	587 m	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311.1 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2004 approuvant la signature d'une convention publique d'aménagement signée le 31 mars 2004 entre la commune et Thémélia et ses avenants successifs,

Vu le bilan de clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC du Bourdelas, Entendu l'exposé de Monsieur Olivier FROMENTEAU, représentant de Thémélia, présenté aux élus avant l'ouverture de la séance, PREND ACTE du bilan de clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC du Bourdelas présenté par Thémélia, concessionnaire, APPROUVE la rétrocession des parcelles correspondant aux voiries, espaces verts et tout équipement public au prix de UN euro HABILITE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette décision, notamment la signature de l'acte authentique, qu'il soit notarié ou en la forme administrative.

2 - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2021 ET FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 10 novembre dernier.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Impact du transfert d'une fraction du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la taxe sur le foncier bâti,
- Intervention des services communs ressources humaines et finances pour le compte du SIVU d'Arthès et Lescure d'Albigeois,
- Intervention du service commun ressources humaines pour le compte du musée Toulouse Lautrec,
- Evolution du périmètre des services communs (extensions de services existants et création d'un nouveau service commun),
- Evolution du périmètre de la compétence propreté urbaine sur la commune de Saint-Juéry.

Le détail des évaluations par compétence ainsi que le rapport de la CLECT sont annexés à la présente délibération. La commune de Marssac-sur-Tarn est concernée par le transfert d'une partie du taux de TEOM vers la taxe foncière sur les propriétés bâties et par les adhésions aux services communs finances et ressources humaines.

I. Impact du transfert d'une fraction du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la taxe sur le foncier bâti

Jusqu'en 2020 inclus, l'agglomération disposait de 3 taux de TEOM, un par zone de service :

La zone A (12,65% en 2020) correspondait à la commune d'Albi, zone urbaine dense connaissant des contraintes particulières en matière de collecte des ordures ménagères

du fait de la structure de certains quartiers comme le centre ancien et formant un ensemble de collecte cohérent.

La zone B (13,55% en 2020) correspond aux autres communes relevant de la régie directe : Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairrolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.

La zone C (12,85% en 2020) correspondait aux communes où la collecte était effectuée par un prestataire de services : Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Rouffiac et Terssac.

La Loi de Finances Initiale pour 2019 a précisé le périmètre des dépenses rentrant dans le calcul du coût de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : dépenses réelles de fonctionnement du service + dotations aux amortissements + dépenses d'investissement du service à condition qu'elles ne soient pas amorties à l'avenir.

L'article 1520 du code général des impôts (CGI) prévoit que l'appréciation du caractère «proportionné» ou non de la TEOM s'effectue à partir du produit «tel qu'il peut être estimé à la date du vote de la délibération fixant ce taux», c'est-à-dire à partir de l'équilibre du budget primitif ayant conduit au vote du ou des taux de TEOM.

Au sens de l'article 1520 du CGI, la TEOM 2020 de l'agglomération était bien en «équilibre» dans la mesure où le produit de TEOM était inférieur de 1,5M€ au montant total des charges nettes de fonctionnement et d'investissement.

Toutefois, cet «équilibre» était précaire car il résultait en partie de dépenses d'équipement qui étaient élevées et non pérennes dans le temps (programme de réhabilitation des déchetteries).

Par conséquent, pour sécuriser juridiquement les ressources fiscales de l'agglomération, le conseil communautaire a décidé, le 13 avril 2021, de calculer le produit de TEOM d'équilibre 2021 sur la base des seules dépenses nettes de fonctionnement (y compris dotations aux amortissements).

Cette situation a conduit à une baisse des taux de TEOM et à la mise en place d'une taxe foncière intercommunale pour garantir le niveau de recettes de l'agglomération (les bases de TEOM et de foncier bâti sont dans la quasi-totalité des cas identiques).

Par ailleurs, le zonage des taux de TEOM n'ayant plus aujourd'hui de justification en terme d'écart de coût et de niveau de service rendu auprès des usagers, le conseil communautaire a décidé également d'harmoniser les taux de TEOM et de voter un taux unique sur l'ensemble du territoire à partir de 2021.

Ces opérations ont été réalisées en trois temps :

1) Détermination d'un taux de TEOM unique d'équilibre (9,56% en valeur 2020) ;

2) Calcul des taux de foncier bâti de «neutralisation» par zone de perception (3,09% pour la zone A, 3,99% pour la zone B et 3,29% pour la zone C) ;

3) Choix d'un taux de foncier bâti intercommunal unique sur l'ensemble du territoire (3,99% - impossibilité juridique de voter des taux différenciés par





	Après CLECT 2020		Après CLECT 2021	
	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)	2021 (définitif)	2022 (prévisionnel)
Albi	4 113 650,04	4 112 585,04	4 628 143,04	4 599 008,04
Arthès	106 594,54	104 282,54	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 747,30	-184 500,30	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 836,07	-46 166,07	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-28 723,80	-25 973,80	-20 662,80	-17 912,80
Cunac	-47 038,30	-44 177,30	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-66 713,53	-64 312,53	-70 667,53	-68 266,53
Fréjairolles	-88 740,84	-90 415,84	-92 937,84	-103 007,84
Lescure d'Albigeois	-53 891,06	-56 670,06	-7 953,06	-10 732,06
Marssac	204 924,88	202 975,88	221 435,88	200 599,88
Puygouzon	44 774,75	48 610,75	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-67 302,49	-66 102,49	-64 153,49	-62 953,49
Saint Juéry	-364 720,78	-371 145,78	-378 668,78	-385 093,78
Saliès	-32 649,25	-34 266,25	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	331 929,64	341 775,64	349 200,64	359 046,64
Terssac	215 857,93	212 868,93	227 361,93	224 372,93
	4 039 368,36 €	4 039 368,36 €	4 634 196,36 €	4 578 844,36 €

zone ou par commune). Le Conseil Communautaire a donc voté le 13 avril dernier un taux de foncier bâti intercommunal de 3,99% pour l'année 2021. Ce taux de foncier bâti a généré un supplément de recettes fiscales pour l'agglomération sur les communes des zones A

et C (taux de foncier bâti intercommunal supérieur aux taux de neutralisation sur les communes de ces deux zones).

Afin que l'agglomération conserve un niveau de recettes constant, le conseil communautaire a décidé de restituer ces ressources supplémentaires aux communes concernées via une majoration de leur attribution de compensation. Cette majoration d'attribution de compensation s'élève à 22 808 € pour la commune de Marssac-sur-Tarn.

II. Adhésion aux services communs ressources humaines et finances

La commune de Marssac-sur-Tarn adhère aux services communs Ressources humaines et Finances depuis le 1^{er} octobre 2021.

Pour l'évaluation des charges de personnel, les temps de travail estimés ont été convertis en quotité d'équivalent temps plein (ETP) : 0,2 ETP pour le service ressources humaines et 0,4 ETP pour le service finances. Les charges de personnel ont ensuite été calculées sur la base du coût moyen annuel d'un agent de catégorie C (32 287 €).

Par ailleurs, des charges générales ont été intégrées à l'évaluation :

- Les charges relatives aux fournitures administratives, à la maintenance informatique et téléphonique, et aux petits matériels techniques destinés à l'usage et aux missions des agents du service commun,
- Les charges relatives aux locaux nécessaires à l'exercice des missions des agents du service commun (assurance, entretien, fluides...).

Les montants des retenues sur attribution de compensation s'élèveront à :

- 8 394 € pour le service Ressources humaines (2 099€ pour l'exercice 2021) ;
- 16 790 € pour le service Finances (4 198 € pour l'exercice 2021).

III. Calcul des attributions de compensation 2020

Compte tenu des propositions effectuées précédemment, l'attribution de compensation de la commune de Marssac-sur-Tarn s'élèvera à 221 435,88 € en 2021.

Attributions de compensation après la CLECT du 10 novembre 2021

L'article 1609 nonies C du code général des impôts fixe les conditions de révision des attributions de compensation : «Le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges».

Le Conseil Municipal de la commune de Marssac-sur-Tarn, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 10 novembre 2021,

APPROUVE le rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

APPROUVE les montants d'attribution de compensation.

3 - ACQUISITION DE PARCELLES

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

Madame Arlette ALBERT a mis en vente deux parcelles situées le long de l'avenue de Toulouse, cadastrées AA n° 146 et 147, qui totalisent une surface de 1841m² et comprenant une maison ancienne de 180 m² louée à l'association Familles Rurales qui y a installé une friperie et un hangar désaffecté.

Ces parcelles sont attenantes à un ensemble de parcelles appartenant à la commune d'une surface totale de 16 191 m². Ce foncier fait l'objet d'une opération d'aménagement programmée dite «Secteur de la Briquèterie» inscrite au PLUI qui prévoit un accès principal à partir de l'avenue de Toulouse et un accès secondaire à partir de la rue Saint Barthélemy.

Considérant l'intérêt de la situation de ces parcelles pour le projet d'aménagement du secteur de la Briquèterie, la commune s'est portée candidate à l'achat des terrains de Madame Arlette ALBERT.

Le service des domaines a été interrogé et a estimé la totalité des biens proposés à la vente à 283 500 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Les enfants de Madame Albert les estimait à 380 000 €.

Après négociation, le prix de vente des deux parcelles a été arrêté d'un commun accord à 310 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'acquisition des terrains cadastrés section AA n° 146 et 147 d'une contenance totale de 1 841m² appartenant à Madame Arlette ALBERT
AUTORISE Madame le maire à signer l'acte authentique
DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune.
PRÉCISE que les crédits sont inscrits au Budget.

4 - LOCATION DE L'ANCIENNE CANTINE

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

En l'attente de la réfection de la salle des fêtes, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la salle de l'ancienne cantine à la location pour les habitants de Marssac et d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'ouvrir la salle de l'ancienne cantine à la location pour les habitants de Marssac,
DIT que cette salle ne pourra être louée que le week-end (samedi et dimanche),
FIXE le prix de la location comme suit :
 Le week-end : 200 €
 Caution : 500 €

5 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES indique que Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi a adressé à la commune de Marssac la liste des créances irrécouvrables portant sur les exercices 2009-2019 et 2021 pour le budget principal.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, le service de gestion comptable d'Albi n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers.

La répartition de ces créances par année est la suivante :

2009	2019	2021	TOTAL
316,91 €	0,73 €	0,42 €	318,06 €

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, la trésorerie demande à la commune d'admettre en non-valeur la somme indiquée, confor-

mément à l'état transmis pour le montant total de 318,06 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur arrêté par le comptable public en date du 5 novembre 2021, n°5320210133 d'un montant de 318,06 €.

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte l'admission en non-valeur des titres de recette pour l'exercice 2009-2019 et 2021, figurant dans l'état n°5320210133 présenté par le comptable public en date du 5 novembre 2021,
DIT que les crédits sont prévus sur le budget 2021 de la commune.

6 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

La commune a souscrit une assurance «Dommage ouvrage» auprès de la société de courtage MARSH en 2018, pour les travaux de construction de la nouvelle école élémentaire. Le 27 septembre, soit plus d'un an après la fin des travaux, l'assureur nous a fait parvenir une demande de solde à payer de 4 172.19 €.

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint en charge des finances, propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget le solde de l'assurance «dommage ouvrage» (+ 5 000 €).

D'autre part, concernant la dernière tranche du marché de la vidéoprotection, des complications de mise en œuvre des travaux au rond-point de Lamartine conduisent à augmenter les crédits ouverts sur cette opération (+ 18 000 €).

Ces coûts supplémentaires seront financés par la diminution des dépenses imprévues (- 23 000 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/03/06 du Conseil Municipal adoptant le 12/04/2021 le BP 2021 du budget communal ;

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget primitif 2021 communal telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Installations, matériel et outillage techniques	18 000 €	
Constructions	5 000 €	
Dépenses imprévues	- 23 000 €	
Total investissement	0.00 €	0.00 €





7 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS FINANCES ET TRAVAUX

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

En séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2021 les élus ont pris acte de l'installation de Monsieur Aurélien THISSIER en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Monsieur David BITON, démissionnaire. Ce dernier était membre des commissions travaux et finances. Monsieur Aurélien THISSIER propose sa candidature dans ces mêmes commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la candidature de Monsieur THISSIER.

La commission «finances» est composée comme suit:
Jean-Pierre CASSAGNES, Charlotte ANDRÉ, Michel GASC, Laurence MOULIS, Gilbert ROCHE, Pascal PECHARMAN, Lydie PICARONIE, Aurélien THISSIER

La commission «Travaux» est composée comme suit :
Thierry MALLÉ, Charlotte ANDRÉ, Fanny BOULZE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Pierre MAZURIER, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Aurélien THISSIER.

8 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LA ZAC ECO2 RIEUMAS

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué à l'urbanisme

DELIBERATION

Monsieur LOUP informe le Conseil qu'une nouvelle voie a été récemment créée dans la ZAC «Eco2 Rieumas». Celle-ci part de l'Avenue de la Pélatié et se dirige à l'ouest vers l'étang.

Il indique qu'il y a lieu de nommer cette nouvelle voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE NOMMER «Allée de l'étang» la voie qui, partant de l'avenue de la Pélatié, se dirige vers l'ouest en direction de l'étang, comme représenté sur le plan.

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 - CONVENTION ENEDIS

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint délégué aux travaux

DELIBERATION

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de la distribution publique, ENEDIS souhaite procéder à des travaux d'amélioration du réseau électrique.

Ces travaux concernent le poste de la Violette qui

dessert une partie des habitations de la rue et de l'impasse Tonimarié. L'entreprise souhaite brancher ces habitations sur le poste du Bourdelas. Les réseaux seront enterrés dans une partie de la rue Camille Claudel et la rue Tonimarié.

Les travaux d'amélioration concernent également le remplacement de deux poteaux béton usés situés pour leur part dans la rue Tonimarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention pour ces travaux

CHARGE Madame le Maire de signer l'acte authentique devant notaire, si ENEDIS en fait la demande

10 - CONVENTION ÉCOLE ET CINEMA

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, Adjointe déléguée aux affaires scolaires

DELIBERATION

Les communes dont les écoles sont engagées dans un projet «Ecole et Cinéma» doivent apporter leur soutien financier à cette opération par le biais d'une contribution versée à Média Tarn. La participation demandée est de 1.50 € par élève et par an.

Madame Picaronie propose de reconduire la participation de la commune sur cette base pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association Média Tarn pour l'année scolaire 2021-2022

- Approuve la participation de 1.50 € par élève inscrit pour l'année scolaire 2021/2022.

11 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois nous a fait parvenir son rapport d'activités pour l'année 2020.

Ce rapport peut être consulté dans son intégralité sur le site de l'agglomération. Le lien a été transmis aux élus le 16 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'activité de la communauté d'agglomération de l'albigeois,
Prend acte de la communication du rapport d'activités 2020.

La séance est levée à 20h30

Le centre artistique Ambiance Scandale termine 2021 en arts

C'est toujours dans un élan dynamique, familial, passionné et dans le partage que le centre continue de faire vivre ses nombreux projets.

Le mois de novembre fut rempli d'événements.

Le centre artistique ne prend pas de vacances en octobre et en profite pour faire découvrir de nouveaux professeurs à ses élèves !

Cette année durant les vacances, nos élèves ont eu un cours offert de floorwork avec David Bernardo, danseur professionnel de la compagnie Kafig.

Nos élèves ont assisté à la représentation de la pièce Kind, mélangeant danse contemporaine et théâtre, de la compagnie Peeping Tom au grand théâtre des Cordeliers.

Le dimanche 21 novembre la compagnie du centre a dansé lors de l'événement 100% Girly qui s'est déroulé au Malia Poke organisé par l'influenceuse L. BEAUTY.

Le dimanche 28 novembre le centre était invité par le CCAS d'Albi et la Scène Nationale d'Albi, pour danser lors de l'événement solidaire «Les lutins de Noël»! C'est avec grand plaisir que le centre a répondu

Le dimanche 5 décembre, la journée Masterclass de danse en hiphop / dancehall / street jazz et street contempo avec Saxo et Margot qui viennent du Havre a été complète. Quatre cours de folie attendaient les danseurs et danseuses.

Une sortie cinéma pour aller voir le mythique film «West Side Story» a ravi tous nos élèves du plus petit au plus grand.

Le dimanche 12 décembre, tous nos élèves sont montés sur scène pour présenter Back in 90 Xmas, notre spectacle de Noël annuel. La salle était pleine !

Ce spectacle est très important pour nous, c'est un moment de partage où les parents découvrent le travail effectué depuis septembre.

A la fin du spectacle, chaque élève a reçu un cadeau et l'histoire du gala 2022 a été dévoilée.

Le dimanche 19 décembre la Compagnie du centre sera en représentation à la maison de retraite Les Blés d'Or de Castelanu de Lévis, un show cabaret mélangeant chant et danse.

Le centre fermera ses portes du vendredi 17 décembre jusqu'au lundi 3 janvier pour ses seules vacances de la saison !

L'année 2022 sera tout autant remplie, l'histoire de M.A.D vous sera dévoilée sous forme de clips vidéo filmés par Liltone Morris !

Nous avons hâte de tout vous dévoiler.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'Equipe du Centre Artistique Ambiance Scandale.

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

Fb: centre artistique Ambiance Scandale

Insta : Centre_arts_ambiance_scandale

Numéro secrétariat du centre : 06 74 34 25 72



Groupe de gymnastique acrobatique ados présent à cette invitation. De nombreux jouets ont été récoltés pour les enfants.

Le mois de décembre sera tout autant en arts et en partage.





Colis gourmands pour le Noël de nos aînés

A l'heure où nous imprimons les premiers des 400

colis destinés à nos aînés sont en cours de distribution par nos élus.

Made in Marssac dans leur grande majorité, les mets et gourmandises qui les composent feront à coup sûr le bonheur de nos aînés, tout comme les marque-pages, uniques à chaque fois, que les enfants du centre de loisirs ont réalisé pour eux.

A noter : concernant les personnes absentes le jour de la distribution, un avis de passage sera déposé dans leur boîte aux lettres, les invitant à contacter la mairie pour planifier une distribution.



Nos enfants ont du coeur et du talent

Chaque colis gourmand est accompagné d'un marque-page original réalisé par les enfants du centre de loisirs.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur travail (ils ont réalisé plus de 400 marque-pages) et leur inventivité.

Merci à eux et aux animatrices et animateurs qui les ont encadrés et motivés.



Artistic'Noël en images

Le Marché de Noël s'est organisé dimanche cinq décembre de 10h à 17h à la salle des fêtes de Marssac.

Malgré un temps pluvieux et froid, exposants et visiteurs ont répondu présents à notre invitation.

Et nous avons eu la joie de recevoir le Père Noël qui, malgré son emploi du temps bien chargé, a pu venir nous rendre visite et offrir quelques friandises.

L'association «Les Amis de l'école de Marssac» remercie tous les participants pour leur confiance.



Les Amis de l'école vous donnent rendez-vous pour leur prochaine manifestation le samedi 12 mars pour le Loto de l'école et vous souhaite à tous et toutes de bonnes fêtes de fin d'année.





11 novembre 2021 Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les «Morts pour la France»

Message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

«La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Evènement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clochers à tous les clochers de France,

le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.



de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense

de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert Germain jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du Général De Gaulle, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert Germain est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretien-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.»

Se souvenir...

SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE 11 NOVEMBRE 2021

Colonel **Sébastien BOTTA**, commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, mort pour la France en Egypte, le 12 novembre 2020 ;

Maréchal des logis **Teberii MAURI**, 1^{er} régiment des chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;

Brigadier **Dorian ISSAKHANIAN**, 1^{er} régiment des chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;

Brigadier **Quentin PAUCHET**, 1^{er} régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;

Sergent-chef **Yvonne HUYNH**, 2^{ème} régiment de hussards, morte pour la France au Mali, le 2 janvier 2021 ;

Brigadier-chef **Loïc RISSIER**, 2^{ème} régiment de hussards, mort pour la France au Mali, le 2 janvier 2021 ;

Sergent **Maxime BLASCO**, 7^{ème} bataillon des chasseurs alpins de Varcès, mort pour la France au Mali le 24 septembre 2021.





Loto du Comité des Fêtes, le loto des retrouvailles



Vous étiez très nombreux, ce dimanche 21 novembre, au traditionnel loto du Comité des Fêtes de votre village. Ce moment de convivialité, vous l'attendiez tous depuis deux ans, et nous vous avons gâtés.

Plus de 600 euros de bons d'achat distribués, à utiliser dans les commerces de Marssac : fidélité à notre slogan : «Je consomme dans ma zone».

La surprise : 22 lots de nos partenaires commerçants distribués par simple tirage au sort... Nous avions envie de vous faire plaisir après ces mois difficiles ! C'était notre vaccin à nous.

Merci d'être venu si nombreux, nous avons dû refuser du monde !

Merci pour votre pugnacité et votre patience, merci d'avoir respecté les gestes barrières : port du masque pendant toute la manifestation et présentation du pass sanitaire à l'entrée.

Merci à tous les commerçants de Marssac pour s'être associés à cet «antidote» populaire et chaleureux.

Certains sont partis avec des jambons, des paniers, des poubelles garnies, des bourriches d'huîtres, etc... et d'autres avec le sentiment d'avoir passé une belle journée de retrouvailles entre amis.

Et enfin, bravo à Annie, la grande gagnante de la pyramide des vins.

A bientôt pour de nouvelles aventures. Promis, nous allons continuer à vous choyer en 2022 !



Annie, la grande gagnante de la pyramide des vins.

Des miniatures toujours aussi attractives



Dimanche 14 novembre avait lieu la 12^{ème} exposition et bourse d'échanges de miniatures agricoles à la salle des fêtes de Marssac. Comme tous les ans, cette manifestation a tenu ses promesses : qualité des mises en scène et visiteurs nombreux au rendez-vous.

Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Opération «Un enfant, Un arbre» 13^{ème} édition

Cette année ce sont les enfants nés entre le 12 novembre 2019 et le 15 novembre 2021 qui étaient invités à participer à cette sympathique opération qui encourage la plantation d'arbres et favorise la biodiversité.

Sur 63 familles sollicitées, 37 familles ont confirmé vouloir y participer et parmi elles 16 étaient présentes, avec leurs enfants, à la petite cérémonie organisée par la mairie ce samedi 11 décembre dernier pour le tirage au sort des parrainages.

37 petits marssacois sont ainsi devenus les parrains de nouveaux arbres de toutes espèces qui vont porter leur nom : lilas des indes, cognassiers, érables, cerisiers (rouge, Napoléon, à fleurs), oliviers, cyprès de Provence, mais aussi arbre de Judée, amandier, kaki, prunus, albizia, grenadier à fruits, figuier. Tous seront plantés dès le printemps par nos agents municipaux sur le domaine communal de Marssac.

Chaque famille est repartie avec le certificat de parrainage de son enfant et un sachet de chocolats venu remplacer la collation qui accompagne traditionnellement cette invitation, covid oblige !

Un grand merci à tous les participants et un grand merci aussi à nos élus de la commission Cadre de Vie qui assurent l'organisation et le suivi de cette opération tout au long de l'année.



Louis,
Camille,
Léo,
Elise,
Liam,
Clarys,
Esteban,
Gabriel,
Louise,
David,
Brune,
Laya,

Liam,
Mahé,
Margot,
Ruben,
Tyméo,
paul,
Ethan,
Mathis,
Jannet,
Josué,
Charlotte,
Lindsay,

Maïe Linh,
Luca,
Agathe,
Charly,
Elliot,
Mattéo,
Augustion,
Charlie,
Ana,
Loan,
Valentin.





Le premier trimestre de cette saison se termine... L'équipe du Centre a préparé un joli programme pour ses adhérents et les personnes extérieures pour clôturer en beauté cette année 2021.

Sortie Spectacle

Le jeudi 16 décembre, nos élèves ont eu, pour la deuxième fois, la belle opportunité d'assister au spectacle «Double Murder» chorégraphié par Hofesh Shechter sur la Scène Nationale d'Albi. Grâce à notre partenariat, nos adhérents ont pu bénéficier d'un tarif très attractif permettant à tous de profiter de la qualité professionnelle de ces spectacles !

Masterclass

Le Centre a eu l'immense plaisir d'accueillir Kyini, danseur professionnel et professeur toulousain, pour une Masterclass en street-jazz et commercial le dimanche 12 décembre qui a été ouverte à tous les niveaux dès 12 ans et les cours se sont très vite remplis.

Les Masterclass mensuelles de Salsa et Bachata continuent ! Retrouvez Salima le dimanche 19 décembre pour partager une belle après-midi dansante.

2021 touche à sa fin au Centre Chorégraphique DuolaB...

Salsa : 14h30 - 16h

Bachata : 16h15 - 17h45

Tarifs : Formule Solo : 20€ le cours, 35€ les 2 cours.

Formule Duo : 35€ le cours, 55€ les 2 cours

(5€ de réduction pour nos adhérents).

Un dimanche par mois, venez danser avec nous (toutes les dates sont disponibles sur notre site et sur nos réseaux sociaux).

Les inscriptions sont ouvertes ! N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Enfin, Noël approche... L'équipe du Centre tient à remercier tous ses adhérents en leur offrant une «**Masterclass surprise**» le dimanche 19 décembre de 10h30 à 11h30 (Gratuit et ouvert à tous). Plus de détails bientôt dévoilés dans les boîtes mails et les réseaux sociaux.

Les professeurs et les membres du bureau de l'association vous souhaitent un très beau mois de décembre et de très belles fêtes de fin d'année.

Renseignements & inscriptions par mail :

duolab.tempsdanse@gmail.com

ou par téléphone : 06 44 24 69 80.

Vous pouvez également retrouver toutes les actualités du Centre sur les réseaux sociaux et sur le site internet : www.duolab-tempsdanse.fr.

ATTENTION AUX FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS

LES BONS RÉFLEXES



Je demande au vendeur sa carte professionnelle



Je ne laisse pas entrer un inconnu



Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier



Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17



J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage



Tous en musique !

Une nouvelle année a démarré pour les élèves de musique de Marssac !

L'association culturelle de Marssac poursuit ses cours de musique, mais avec un nouveau nom et un nouveau bureau. «**L'Académie de Musique Marssacoise**» est maintenant représentée par Camille Sans, présidente, Cyrille Thouin, trésorier, et Carole Gasc, secrétaire.

Les professeurs de musique sont toujours là pour proposer des cours de piano, guitare, batterie... pour petits et grands.

L'année sera marquée par deux grands évènements :

- Les élèves et leurs parents sont conviés à un goûter autour de **la Galette des Rois le samedi 15 janvier, à 17h, à la salle des fêtes**. Ce sera l'occasion d'accueillir et faire connaissance avec les nouveaux élèves et parents de cette année, et de nous retrouver pour un moment sympathique.

- **L'audition de fin d'année le dimanche 26 juin**, à l'ancienne cantine, permettra de découvrir avec enthousiasme le travail de nos élèves, grâce à nos professeurs de musique.



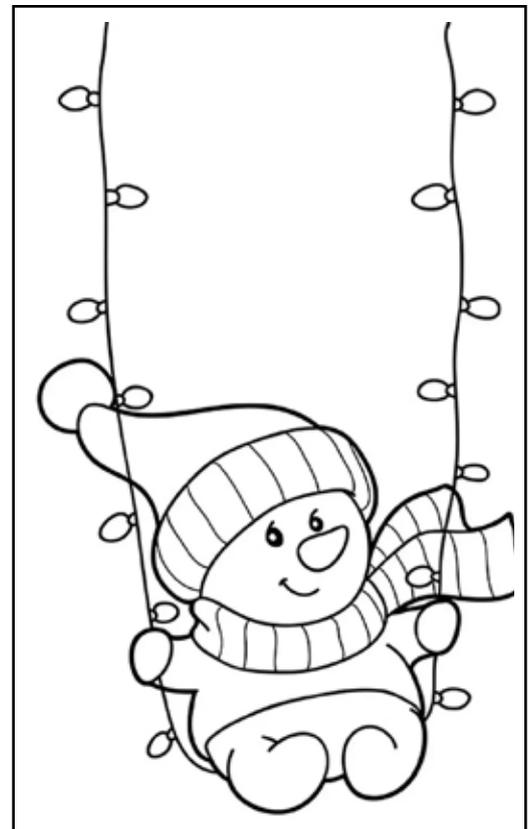
L'Académie de Musique Marssacoise remercie la mairie pour la mise à disposition des salles, sans lesquelles ces évènements ne pourraient avoir lieu.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous envoyer un mail sur : academie.musique.marssac@gmail.com ou bien nous contacter au 06 70 34 49 04.

A très vite, et en musique bien sûr !

L'Académie de Musique Marssacoise

L'instant coloriage





Du côté de la paroisse

La messe de Noël sera célébrée
le vendredi 24 décembre à 19h
en l'église Saint Orens.



Pour rappel

Les séances de catéchisme se déroulent actuellement

à la salle Saint Orens, rue du Nord le :

- mardi de 17h30 à 18h30

- mercredi de 15h à 16h

- samedi de 10h30 à 11h30

Les inscriptions peuvent s'effectuer en cours d'année.

Contact :

Catéchèse de la Paroisse Sainte-Cécile.

Coordinatrice Françoise Cabayé

Tel : 09 66 85 15 16 ou 05 63 43 23 50

ou

Catéchistes de

Marssac

Marie-Françoise

Garzotto :

05 63 53 25 47

Laurie Prieto :

07 68 00 14 53



Qu'on se le dise...

Ouverture du site internet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Gaillacois

Vous recherchez un professionnel de santé ? Vous n'avez pas de médecin traitant ? Votre médecin traitant est indisponible ou absent ? Vous êtes dans une situation médicale et/ou sociale complexe ? Le site de la CPTS est fait pour vous !

Vous y trouverez un annuaire des professionnels de santé du territoire, de l'aide dans votre recherche d'un médecin traitant, les médecins d'astreinte les jours de semaine ainsi qu'un espace de coordination des soins et des professionnels de santé.

Contact téléphonique :

09 72 50 28 10 (appel non surtaxé)

Secrétaire médicale / Infirmière D'Aide à la
Coordination

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 10h-12h/14h-18h

Le samedi : 9h-11h

A noter :

Le territoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur grand gaillacois couvre 62 communes du nord-ouest du Tarn **dont la commune de Marssac-sur-Tarn.**

En savoir plus :

<https://www.cptsdugrandgaillacois.org/>

Urgence médicale une nuit ou un week-end ? Les numéros à retenir.

Le 15 : joignable 24h/24 et 7j/7

Le 3966

- joignable en semaine, la nuit, à partir de 20h.

- joignable le week-end, du samedi 12h au lundi matin 8h.

Le 3237 : pour trouver une pharmacie de garde



Suivez-nous
sur facebook :
Marssac sur Tarn

Du côté des entreprises

Des nouveautés au cabinet de massage bien-être

Mélanie, praticienne massage bien-être, vous fait découvrir pour cette fin d'année deux nouvelles prestations : le massage amincissant et le massage du visage KOBIDO.

Ces deux nouveautés viennent s'ajouter à la gamme de massages bien-être proposée, à savoir :

Les massages sur table à l'huile biologique,
 LE CALIFORNIEN – relaxant et enveloppant
 L'AYURVEDIQUE – circulant et détoxifiant
 LE SUEDOIS – drainant et décontractant
 LE PRENATAL – adapté et apaisant
 L'INTUITIF – sur mesure

Et le massage AMMA Assis. Celui-ci est adapté aux entreprises et collectivités puisqu'il se réalise habillé sur une chaise ergonomique, juste le temps d'une pause (15 à 20 mn). Il cible essentiellement le dos, les bras et la nuque pour une action à la fois destressante et énergisante.

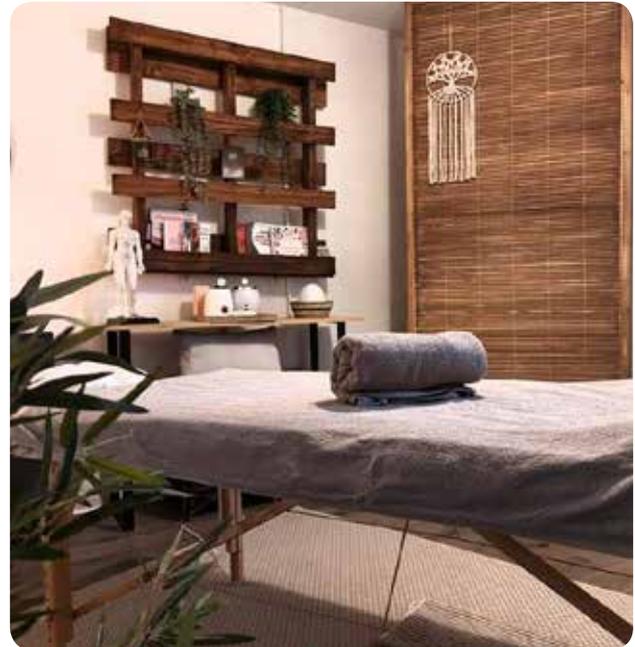
Pour lâcher prise un instant, libérer vos tensions et vous détendre, Mélanie saura vous guider pour trouver le massage adapté à vos attentes.

Les massages se pratiquent en cabinet au N° 1 allée des Platanes, à Marssac-sur-Tarn ou à domicile.

Renseignements et rendez-vous :
 07 69 44 38 78

melanie.massagebienetre81@gmail.com

[Facebook/melaniemassagebienetre78](https://www.facebook.com/melaniemassagebienetre78)



Axion Verticale ramonage

Nouvellement installé sur la commune de Marssac-sur-Tarn, Axion Verticale, société créée en 2011, vous propose le ramonage de vos conduits de cheminée, insert et poêle à bois.

Savoyard d'origine, diplômé du COSTIC et passionné de cheminée, Michel Tulimiero possède les qualifications nécessaires à la délivrance du certificat pour votre assurance habitation.

Travail soigné et propre. Michel profitera de sa venue pour vérifier l'état de votre installation.

Michel Tulimiero
 20 rue Romain ROLLAND
 81150 MARSSAC SUR TARN
 06 33 30 01 96
michel.tulimiero@orange.fr

**Votre article dans le prochain
 Marssac Info de janvier/février ?**

à envoyer avant le 15 janvier 2022
 à communication@marssac-sur-tarn.fr

**Pas de fichiers en PDF / Textes sous word
 Photos en JPEG**





Marssac Info

Décembre 2021 / page 30 / www.marssac-sur-tarn.fr

Pas de Noël sans sapin

Ce sont 44 sapins qui ont été distribués par la Mairie à tous les commerçants qui souhaitaient en disposer pour leur devant de porte.

L'occasion de redire notre soutien et notre attachement à notre commerce local.

Petite visite en images.



J'aime mon commerce de proximité Je le soutiens !





**Marssac soutient
ses commerces**





**Vous êtes à Marssac,
vous êtes au bon endroit !**



Nous vous
souhaitons
de Joyeuses
Fêtes de fin
d'année...